

Les traitements curatifs

Après avoir évalué **une contamination** et identifié **les contaminants**, il est généralement préconisé de réaliser un traitement curatif afin d'éradiquer la contamination.

Ce traitement curatif est réalisé sur les ouvrages, sur les surfaces voir pour le local complet.

Il est défini selon le type de support contaminé, des résultats d'analyses, de l'ampleur de la contamination, des moyens financiers, des moyens humains disponibles et du temps d'immobilisation acceptable des collections.

En règle générale, on cherchera toujours à éviter l'emploi de produits chimiques, qui peuvent dégrader les œuvres, quand un traitement moins interventionniste peut-être réalisé.

Ainsi, ce type de décision sera pris en commun avec tous les intervenants (Directeur de la Bibliothèque, conservateur du fonds, scientifiques, service financier etc.). Toutefois, l'intervention d'un spécialiste sera indispensable pour des contaminations de grande ampleur.

Le traitement des collections

Si le développement des moisissures est ancien (moisissures sèches sous forme de granules) ou très peu actif (voir résultats d'analyses) cultures en laboratoire, **un dépoussiérage** est préconisé.



L'aspiration sera toujours réalisé avec un aspirateur muni d'un filtre absolu afin d'éviter toute dispersion des contaminants dans l'atmosphère. Ce dépoussiérage sera réalisé par un personnel formé et avec toutes les précautions d'usage.



Dans certain cas, afin de mieux enlever les traces, un gommage suivi d'un dépoussiérage sera nécessaire.

Veiller à :

- changer les filtres régulièrement pour éviter tout encrassement.
- nettoyer les brosses le plus souvent possible afin d'éviter une contamination croisée.

Dans la majorité des cas, un nettoyage à l'eau savonneuse sera réalisé, en cas de fort encrassement le nettoyage à l'eau savonneuse pourra être couplé à une désinfection à alcool.

- faire sécher les brosses avant utilisation

Par contre, si la contamination fongique est très active ou si les contaminants mis en évidence par les analyses sont très nocifs pour les collections graphiques, **une désinfection par fumigation à l'oxyde d'éthylène** sera mise en œuvre. Ce type de traitement tue les micro-organismes mais n'élimine pas le mycélium ni les spores des moisissures, il est donc recommandé, suite au traitement, de réaliser un dépoussiérage à l'aide d'un aspirateur à filtre absolue afin d'éliminer toute trace de l'ancienne contamination.

De même, ce traitement n'élimine pas les taches colorées ni l'odeur, laissées par les moisissures sur la surface contaminée.



L'oxyde d'éthylène :

Ce produit chimique qui se présente sous forme d'un gaz est utilisé dans le domaine patrimonial depuis les années 1960.

Son action insecticide, fongicide et bactéricide et son pouvoir très pénétrant en font l'outil idéal et particulièrement adapté pour la Réalisation de traitements de masse.

En savoir plus :

« [Que faire face à une contamination biologique?](#) » / C. Laffont

in *Actualités de la conservation*, n° 24

Ce gaz est très toxique et dangereux à utiliser, c'est pourquoi son utilisation doit être réalisée dans [des structures particulières](#) et par du personnel spécialisé.

Attention :

Si les techniques en atmosphère appauvrie en oxygène : **l'anoxie**, comme la congélation sont efficaces pour la désinsectisation, elles ne permettent pas d'inactiver toutes les spores des moisissures.

Ces traitements ne seront donc pas réalisés pour désinfecter des ouvrages moisissés.

Un traitement de désinfection à l'oxyde d'éthylène est un traitement **curatif, non préventif et non rémanent** : il ne protège en aucun cas les collections d'un problème biologique ultérieur

Le traitement des locaux

Le traitement curatif des surfaces (étagères) ou du local complet sera choisi, entre autre, en fonction de la présence ou de l'absence de moisissures en développement.

Pour des surfaces faiblement empoussiérées (présence de spores de moisissures) ou ayant portées des ouvrages avec des traces de moisissures anciennes, on privilégie un traitement sans produit chimique. En effet, un simple nettoyage du mobilier, des surfaces, peut être préconisé. Ce traitement débute généralement par un nettoyage avec un chiffon humide suivi d'un séchage avec un chiffon sec.

En savoir plus :

[Etude comparative de quatre procédés de désinfection et de trois procédés de nettoyage sur quatre types de supports présents en bibliothèques](#) / T. Basset, G. Genty, C. Tallada

in *Actualités de la conservation*, n° 24

L'utilisation de produits désinfectants n'est préconisée que lorsque des moisissures en développement sont présentes sur les surfaces ou sur les ouvrages.

Attention :

- demander la fiche technique du produit afin de connaître son incompatibilité vis-à-vis des matériaux
- l'efficacité de certain produit désinfectant nécessite un temps de contact avec le support, se conformer à la fiche technique.
- pour certain produit désinfectant il est nécessaire de rincer les surfaces avec un chiffon humide (Cf fiche technique du produit).
- ne jamais remettre des documents sur des surfaces encore humidifiées par le produit désinfectant

Une désinfection complète du local par fumigation peut-être nécessaire lors d'une contamination généralisée des magasins de stockage.
Ce type de traitement doit être réalisé par des sociétés spécialisées.

Pour réaliser ce type de traitement il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :

- évacuer les collections du local (généralement envoyées pour une désinfection à l'oxyde d'éthylène).
- demander la fiche technique du produit afin de connaître son incompatibilité vis-à-vis des différents supports (mobilier, infrastructure)
- d'étanchéifier le local et de réaliser ce traitement en dehors de toute présence humaine.



Ce type de traitement est ensuite couplé à un nettoyage complet du local afin d'enlever toutes traces de la contamination et des résidus de fumigation.

Tous les traitements curatifs sont des traitements ponctuels, qui ne protègent pas les ouvrages ni les locaux d'une re-contamination en particulier si les collections sont réintroduites dans des conditions inadaptées à leur bonne conservation ou si les mesures correctives n'ont pas été effectuées.

Il est donc souhaitable de mettre en place une politique de prévention afin de limiter les causes potentielles de contamination.

Ces mesures préventives sont basées sur 2 principes :

- réduire le nombre de spores de moisissures au sein des collections
- éviter la germination et le développement des spores présentes